



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 18 décembre 2023 à 19h45 à la Salle communautaire à laquelle sont présents :

Siège #1 - M. Guillaume Giroux  
Siège #2 - M. Richard Bisson  
Siège #3 - M. Alexandre Dubuc-Ringuette  
Siège #4 - Mme Patricia René  
Siège #5 - M. Sylvain Garant  
Siège #6 - Mme Émilie Legras

Est/sont absents:

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Madame Pamella-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2023 de la municipalité.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2024
- 4 - PLAN TRIENNAL - VOIRIE - 2024-2027
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

**3 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2024**

**ATTENDU QUE** la résolution 2023-11-206 annonçant la présentation et l'adoption du budget municipal 2024 a été adoptée à la séance ordinaire du 6 novembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont participé aux travaux préparatoires, qu'ils ont étudié les prévisions budgétaires, et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux existants;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal dépose pour adoption, un budget équilibré pour l'exercice financier 2024 lequel se résume comme suit :

2023-12-240

2023-12-241



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON BUDGET 2024

REVENUS	2023	2024
Taxes municipales	1 241 528 \$	1 410 066 \$
Paielements tenant lieu de taxes	11 300 \$	11 300 \$
Revenus de source locale	87 100 \$	85 600 \$
Transfert & voirie	445 000 \$	445 000 \$
Service police	99 891 \$	103 323 \$
Programme d'aide à la voirie locale	50 000 \$	50 000 \$
Entretien réseau - Fonds de réserve	84 345 \$	111 566 \$
Financement réseau (Capital & intérêts)	74 102 \$	45 780 \$
Tarifs compensatoires (Eau potable Broughton Station)	7 200 \$	9 000 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 100 466 \$</b>	<b>2 271 635 \$</b>

DÉPENSES	2023	2024
Administration générale	347 127 \$	427 120 \$
Sécurité publique	191 813 \$	200 791 \$
Travaux publics et transport	1 020 794 \$	1 078 906 \$
Hygiène du milieu	221 057 \$	276 567 \$
Logement, santé et bien-être	22 460 \$	21 408 \$
Aménagement et urbanisme	51 752 \$	48 238 \$
Loisirs et culture	94 790 \$	73 940 \$
Travaux municipaux en lien avec le réseau	75 329 \$	75 437 \$
Financement machinerie (Camions et souffleur)	92 055 \$	89 904 \$
Réseau: financement (Capital et intérêts)	91 484 \$	102 310 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 208 661 \$</b>	<b>2 394 621 \$</b>

TAUX DE TAXES EN VIGUEUR	2023	2024
	PAR 100 \$ D'ÉVALUATION	PAR 100 \$ D'ÉVALUATION
Taxe foncière générale	0,95	1,08
Taxe service de la police	0,08	0,08
Taxe spéciale dette réseau	0,013	0,02
<b>Total taux de taxes</b>	<b>1,04</b>	<b>1,18</b>
Taux d'intérêt sur les comptes passés dus :	12%	12%
<b>ÉVALUATION IMPOSABLE</b>	<b>129 707 200 \$</b>	<b>130 376 500 \$</b>

TARIFS COMPENSATOIRES CUEILLETTE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÉCUPÉTABLES, GROS REBUTS		
UNITÉS DESSERVIES	2023	2024
Par résidence ou unité de logement	200 \$	215 \$
Par chalet	140 \$	150 \$
Garage	360 \$	370 \$
Office d'habitation	2 600 \$	2 600 \$
Hôtellerie - Hébergement	500 \$	510 \$
Industrie	500 \$	500 \$
Coopérative de Solidarité Multiservices	475 \$	600 \$
Commerce		450 \$
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	400 \$	450 \$
Par résidence - Exploitation agricole enregistrée (EAE)	200 \$	215 \$

TARIFS COMPENSATOIRES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - SECTEUR VILLAGE SAINT-PIERRE		
DESCRIPTIF	2023	2024
Frais d'entretien et d'opération du réseau	438 \$	711 \$
Financement du réseau (capital et intérêts)	424 \$	137 \$
<b>TOTAL</b>	<b>862 \$</b>	<b>848 \$</b>

TARIFS COMPENSATOIRES SERVICES D'AQUEDUC SECTEUR BROUGHTON STATION		
	2023	2024
Par résidence ou unité de logement	240 \$	300 \$

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter le budget 2024 tel que présenté.

### ADOPTÉE

2023-12-242

#### 4 - PLAN TRIENNAL - VOIRIE - 2024-2027

**ATTENDU QUE** la planification des travaux de voirie 2024-2027 a été présentée aux élu(e) pour commentaires et approbation;

**ATTENDU QUE** la planification des travaux de voirie 2024-2027 vise les priorités suivantes:

Année 2024

- Rang 8 : rechargement
- Rang 4 : rechargement et une transition
- Rang 13 : rechargement

Année 2025

- Rang 16 : rechargement et transition
- Rang 12 (première phase) : rechargement

Année 2026

- Rang 7 : rechargement
- Rang 12 (deuxième phase) : rechargement



N° de résolution  
ou annotation

2023-12-243

**ATTENDU QUE** la réalisation de ces travaux peut être modifiée selon la capacité de la Municipalité à payer et l'aide financière gouvernementale octroyée annuellement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement, d'adopter la planification des travaux de voirie 2024-2027.

**ADOPTÉE**

#### 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Diverses questions sont posées concernant le budget 2024.

Un citoyen pose une question concernant le règlement de taxation sur les ordures selon le nombre de bacs de poubelle mis au chemin.

#### 6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Guillaume Giroux et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h55.

**ADOPTÉE**

Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Drouin  
Mairesse

Pamella-Ann Bouchard-Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière